



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

- Afférents	19	L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-huit juin à vingt heures trente
- En Exercice :	19	minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au
- Présents :	15	nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur
- Ayant pris part :	16	Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
22/06/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
22/06/2022

Excusés représentés : Mme GODOT-RAMADE Dominique représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU et M. Alain JAME représenté par M. Raoul de RUS.

Absente non excusée : Mme Gaëlle POUSTOMIS

Monsieur Jean-Marie BRU a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération 2022-54 : - Modification d'assiette du chemin de Bezan – Fixation des prix

Suite à la délibération n°2022-13 du 07 janvier 2022 par laquelle le conseil municipal a autorisé la mise à l'enquête publique du chemin de « Bezan à Bonafous », Monsieur Daniel CAMP, Conseiller municipal en charge du dossier, propose de fixer le prix de la parcelle cédée par la Commune au profit de Madame Chantal de RUS et Monsieur Raoul de RUS d'une contenance estimée de 1 165 m² à 291,25 € et la parcelle cédée par Madame Chantal de RUS et Monsieur Raoul de RUS au profit de la Commune d'une contenance estimée de 1160 m² à 290,00 €. Cette vente interviendra sous conditions que l'enquête publique et le conseil municipal soient favorables à cette modification d'assiette. Il rappelle que la répartition des frais a été votée par le Conseil Municipal le 7 janvier 2022 par délibération n°2022-13.

Messieurs Raoul de RUS et Alain JAME, Conseillers Municipaux, ne prennent pas part au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- FIXE le prix de cession du chemin rural dit « Bezan à Bonafous » par la Commune au profit de par Madame Chantal de RUS et Monsieur Raoul de RUS à 291,25 € (noté A et B sur le plan ci-annexé) ;
- FIXE le prix de cession d'une parcelle de terrain ayant pour objet de maintenir la continuité du chemin rural dit « Bezan à Bonafous » cédée par Madame et Monsieur de RUS au profit de la Commune à 290,00 € (noté C sur le plan ci-annexé) ;
- RAPPELLE que ces ventes n'interviendront qu'après avis favorable de l'enquête publique et du conseil municipal.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé
tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU

